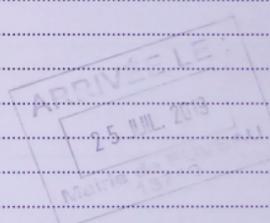


SOMMAIRE

Sommaire

1. VOIRIE.....	2
1.1 Réseau de desserte	2
1.2 Accès à l'opération	2
1.3 Voie intérieure.....	2
1.4 Composition des voies.....	2
1.4.1 Chaussées	2
1.4.2 Trottoir	2
1.4.3 Bordures	2
2. EAUX PLUVIALES.....	2
2.1 Exutoires des Eaux Pluviales.....	2
2.2 EAUX USEES	3
2.2.1 Réseau existant	3
2.2.2 Réseaux projetés	3
2.2.3 Caractéristiques du réseau eaux usées	3
2.3 EAU POTABLE	3
2.3.1 Réseaux existants	3
2.4 ELECTRICITE	3
2.5 ECLAIRAGE EXTERIEUR	3
2.6 GAZ	3
2.7 TELEPHONE.....	4
2.7.1 Réseau externe	4
2.8 LOCAUX POUBELLES	4
2.9 Boites aux lettres.....	4
2.10 COFFRETS GENERAUX.....	4
2.11 PLAN DE RECOLEMENT.....	4



1. VOIRIE

1.1 Réseau de desserte

Le terrain est desservi au nord par la future voie publique objet d'une convention PUP.

1.2 Accès à l'opération

L'accès au terrain se fera uniquement par le chemin objet d'une convention PUP au Nord et donnera sur une voie de desserte privative de 6.00 m d'emprise comprenant une chaussée avec un espace piéton marqué au sol de 1,50m de largeur.

Des murets techniques seront créés devant chaque lot individuel, dans l'alignement des clôtures.

1.3 Voie intérieure

La desserte interne de la zone sera constituée par des chaussées en enrobé de 4,50 m et du béton désactivé ou enrobé d'une autre teinte sur 1,50m pour le marquage au sol de l'espace piéton non protégé. Des zébras piétonniers permettront de relier les circulations douces.

1.4 Composition des voies

1.4.1 Chaussées

- Tout venant 30 cm d'épaisseur
 - Grave ciment 20 cm d'épaisseur
 - Enrobés 5 cm d'épaisseur ou béton désactivé pour marquage au sol espace piéton non protégé
- Le profil des voies aura un dévers de 2 % permettant l'écoulement des eaux pluviales contre la bordure de chaussée.

1.4.2 Trottoir

- Tout venant 15 cm d'épaisseur
- Grave ciment 15 cm d'épaisseur
- Enrobé ou béton désactivé 4 cm d'épaisseur

1.4.3 Bordures

- T2, A2, P1

2. EAUX PLUVIALES

2.1 Exutoires des Eaux Pluviales

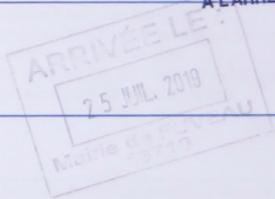
Les Eaux Pluviales de l'opération seront toutes traitées, comprenant partie commune de l'opération et lots privatifs, en bassin de rétention sous voirie, avec évacuation par réseau de refoulement (pompe de relevage) vers la voie PUP et surverse vers le petit vallat existant.

Les eaux de ruissellement générées par les surfaces des voiries, des cheminements, des aires d'évolution et des toitures, seront collectées par des grilles avaloirs. Ces ouvrages de collecte seront raccordés sur les réseaux principaux, sous les voiries, cheminements piétonniers et espaces verts communs et convergeront vers ce réseau.

Les réseaux intérieurs seront de type enterré et comporteront des regards de visite aux changements de direction.

Une notice hydraulique a été établie par le BET CERRETTI, jointe en annexe.

POUR ETRE ANNEXÉ
19 DEC. 2019
A L'ARRÊTÉ DE CE JOUR



2.2 EAUX USEES

2.2.1 Réseau existant

Les eaux usées de l'opération seront raccordées au réseau d'assainissement en attente sur la nouvelle voie objet du PUP.

2.2.2 Réseaux projetés

La voie interne sera desservi par une canalisation de façon à rendre raccordable la totalité des logements.

L'ensemble de ces réseaux fonctionnera avec pompe de relevage jusqu'au réseau de la nouvelle voie objet du PUP.

2.2.3 Caractéristiques du réseau eaux usées

Les eaux usées seront recueillies dans un réseau Ø 200 mm en PV série assainissement.

Les regards de visite, Ø 800 mm, seront espacés d'environ 50 mètres au maximum.

Les branchements seront en Ø 125 mm et en Ø 160 mm.

VU POUR ETRE ANNEXÉ

19 DEC. 2019

A L'ARRÊTÉ DE CE JOUR

2.3 EAU POTABLE

2.3.1 Réseaux existants

L'alimentation en Eau Potable sera raccordée sur le réseau de la nouvelle voie objet du PUP.

A partir d'un regard pour compteur général à créer en limite du domaine public, une canalisation sera réalisée sous l'emprise des voies afin de desservir la totalité des logements avec compteur individuel pour chaque lot.

Depuis ce compteur général, on trouve une alimentation possible pour un réseau de la copropriété. (entretien espace vert...etc)

2.4 ELECTRICITE

L'alimentation en courant électrique basse tension sera réalisée en accord avec les services de ERDF, à l'entrée de l'opération. En fonction des ressources disponibles, ERDF pourra envisager la création d'un poste de distribution publique. Un coffret est prévu en attente sur la voie objet du PUP. On trouve un compteur général, en plus des compteurs individuels sur chaque lot, au niveau des boîtes aux lettres pour l'alimentation des pompes de relevage et du réseau d'éclairage de la copropriété.

2.5 ECLAIRAGE EXTERIEUR

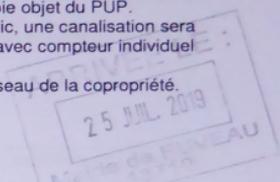
Il sera réalisé à l'intérieur de l'opération au moyen de lampadaires type résidentiel disposés le long de la voirie de desserte, des stationnements des cheminements, et présentant une hauteur de feu de 4,00 m.

Le réseau d'alimentation sera souterrain et comprendra les liaisons de terre des masses et d'équipotentialité.

L'ensemble du réseau sera relié au réseau ERDF et sera commandé par une cellule photoélectrique ou par horloge. Le compteur se trouve au niveau des boîtes aux lettres.

2.6 GAZ

Le réseau gaz est en option à ce jour, rendu possible avec l'attente créée sur la voie PUP.



2.7 TELEPHONE

2.7.1 Réseau externe

Le réseau téléphone sera raccordé sur le réseau de la nouvelle voie objet du PUP. Un coffret télécom est prévu au niveau des boites aux lettres.

2.8 LOCAUX POUBELLES

L'emplacement des ordures ménagères prévu initialement sur l'opération voisine est finalement intégré au projet d'aménagement.

Un local de stockage des ordures ménagères, comprenant le tri sélectif, sera aménagé vers l'entrée du projet. Il permettra d'accueillir 2 bacs OM (de 660 litres chacun) et de 2 bacs CS (de 660 litres chacun) et sera conforme à la réglementation Sanitaire Départemental.

2.9 Boites aux lettres

Une aire sera aménagée, avec une place de stationnement PMR, à l'entrée de l'opération sur laquelle seront regroupées toutes les boîtes à lettre des maisons individuelles de l'opération, soit 12 boîtes à lettres selon plan.

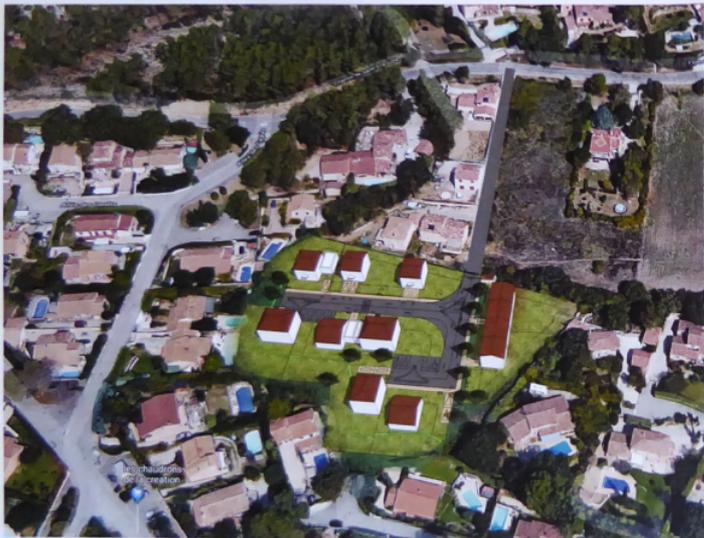
2.10 COFFRETS GENERAUX

L'opération comprend des coffrets généraux pour les réseaux situés en entrée de l'opération, à côté des boîtes aux lettres.

2.11 PLAN DE RECOLEMENT

Après achèvement des divers réseaux, il sera établi les plans de récolement, précisant les passages des canalisations et l'implantation des ouvrages de chacun des réseaux.





S.P.I.E.
 1170 Route des Mées
 13610
 Tél. 04 91 25 67 94
 19 12 06 94

A-I PROJECT
 ARCHITECTURE-INGÉNIERIE
 11 avenue de la Capotaite
 13610 MANSUELLE
 +33054 91 19 66 11 - 04 91 25 67 94
 04 91 25 67 94 - 04 91 25 67 94
 04 91 25 67 94 - 04 91 25 67 94

VU POUR ETRE ANNEXE
 19 DEC. 2018
 A L'ARRÊTE DE CE JOUR

25 DEC 2018
 13610 MANSUELLE

PA n° 013 040 18 L 0001

	Maître d'ouvrage GRUPE ARCADE 1170 Route des Mées 13610 AIX-EN-PROVENCE Tél. 04 91 25 67 94		Maître d'œuvre A-I Project 11 avenue de la Capotaite 13610 MANSUELLE Téléphone. 04 91 25 67 94 Fax. 04 91 25 67 94	OPERATION 9 LOTS Chemin de Saint François 13710 FUYEAU	TITRE DU DOCUMENT HYPOTHESE D'IMPLANTATION	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="1261 968 1335 1030"> PAM <small>Plan d'aménagement multiphasé</small> </td> <td data-bbox="1335 968 1394 1030"> Parcelle PA 9 Fonction A3 </td> <td data-bbox="1394 968 1469 1030"> Surface 1,1 500 Date 16.07.2019 </td> </tr> </table>	PAM <small>Plan d'aménagement multiphasé</small>	Parcelle PA 9 Fonction A3	Surface 1,1 500 Date 16.07.2019
PAM <small>Plan d'aménagement multiphasé</small>	Parcelle PA 9 Fonction A3	Surface 1,1 500 Date 16.07.2019							



Chemin de Saint-François

Allée des Ormes